



Chers parents,

Voici le récapitulatif des frais de scolarité de votre enfant pour l'année 2024-2025.

Le total mensuel s'élève à **41,60 €** pour tout élève de la PS au CM2 comme expliqué ci-dessous :

FRAIS	MONTANTS ANNUELS	
CONTRIBUTION FAMILIALE Assurance individuelle accident St Christophe (5,85 €) et parascolaire ; frais de fonctionnement de l'école et travaux	35,30 € (X10) ou montant libre > 35,30 € <i>18€ pour les TPS présents en demi-journée</i> <i>18€ pour le 3^{ème} enfant d'une fratrie</i> <i>(Scolarisés en même temps)</i>	353 €
COOPERATIVE SCOLAIRE Fournitures arts visuels, papeterie, achats divers pour la classe		25 €
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES Interventions et/ou sorties pédagogiques, hors sortie de fin d'année et éventuelle classe découverte		20 €
PHOTOCOPIES Papier (achat mutualisé avec Notre dame), plastification		8 €
LOCATION DES LIVRES Pour entretien et renouvellement des manuels de classe et des livres de la bibliothèque		10 €
COTISATION APEL (facultatif) Montant à régler à l'OGEC avant le 10/12 et celle-ci sera reversée à l'APEL		18,50 €

Des fournitures commandées et distribuées par l'école sont à régler pour le 10 septembre :

- **l'agenda Ecolien** pour la somme de 4 € du CP au CM2 (prix réel de 9 € mais 5 € financés par l'APEL).
- le cahier d'écriture ***Mona et ses amis CP*** pour la somme de 5,20 €.
- **le livre de culture religieuse** pour la somme de 11,90 € du CE2 au CM2.

Ces frais de scolarité sont à régler **le 10 de chaque mois au plus tard** ou bien peuvent être réglés en une seule fois. Après 3 relances écrites faute de non-paiement, lors de l'année en cours, vous serez convoqué(e) auprès du chef d'établissement et du président de l'OGEC, afin de vous expliquer et de trouver ensemble une solution.

Pour les familles qui souhaitent régler en 10 fois, nous vous remercions de nous donner les 5 premiers chèques (septembre à février) dès la rentrée ; et les 5 autres (mars à juin), début février. Vous avez également la possibilité de régler par virement / prélèvement. Ainsi, vous trouverez ci-après, notre RIB.

CR DE L'ANJOU ET DU MAINE LA FLECHE	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	IBAN FR7617906001120870844400182
	17906	00112	08708444001	82	BIC AGRIFRPP879

Enfin, comme chaque année, vous devez inscrire votre/vos enfant(s) sur le site de la mutuelle St Christophe et remettre l'/les attestation(s) au chef d'établissement.

Les membres de l'OGEC sont disponibles pour répondre à vos questions, n'hésitez pas ! 😊

Nous souhaitons une belle rentrée à tous les enfants de l'école St Joseph !